

Exit les ascites ?

Depuis plusieurs mois, Antidote Europe sollicite le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) pour savoir pourquoi l'utilisation de souris pour produire des anticorps monoclonaux est autorisée. Plus de 40.000 souris sont utilisées chaque année en France pour produire ces anticorps par la méthode des "ascites" (accumulation de liquide dans l'abdomen).

Le 29 février, notre avocat déposait une **"requête en responsabilité pour carence"** auprès du Tribunal administratif de Paris au sujet des autorisations délivrées par le MESR. Cette démarche fait suite à nos courriers du 30 mai 2023, ayant reçu une réponse insatisfaisante de la part du ministère, du 9 octobre 2023, resté sans réponse, et du recours gracieux du 15 décembre 2023, également resté sans réponse (tous les détails sur notre site).

Notre avocat fait valoir que la méthode des ascites pour produire des anticorps monoclonaux est peu fiable du point de vue scientifique et douloureuse pour les animaux. Il mentionne des méthodes permettant de produire ces anticorps sans utiliser d'animaux, méthodes reconnues de longue date comme étant fiables et reproductibles. Ces méthodes sont utilisées dans d'autres pays et recommandées par des institutions de référence en Europe.

La méthode des ascites est en contradiction avec la directive européenne 2010/63/UE selon laquelle une procédure utilisant des animaux ne peut être autorisée que si elle présente un caractère de stricte nécessité et ne peut être remplacée par une méthode n'impliquant pas l'utilisation d'animaux. Nous demandons qu'il ne soit plus délivré d'autorisations pour la production d'anticorps monoclonaux par la méthode des ascites.

Obsolète partout ailleurs

Le 4 avril, le Centre français des 3R (FC3R), vers lequel nous avons orientés le MESR, organisait un webinar au sujet des méthodes pour produire des anticorps monoclonaux. Un membre du Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale (CNREEA) était présent, ainsi que deux chercheurs suisses, devant près de 500 participants connectés.

Ce webinar, qui se tenait un peu plus d'un mois après le dépôt de notre requête en responsabilité pour carence et auquel nous avons, bien sûr, été présents, va dans le sens de ce que nous demandons au Tribunal administratif puisqu'il en ressort que la **méthode des ascites doit être découragée** et que des approches *in vitro* sans recours aux animaux doivent être prioritaires.

Un participant français a tenté d'objecter que

dans certains cas le recours aux souris serait nécessaire mais l'un des chercheurs suisses a été clair : pas du tout ! La méthode des ascites est bel et bien obsolète et n'est quasiment plus utilisée ailleurs. Sur les quelque 42.000 procédures par la méthode des ascites autorisées en Europe chaque année, 97 % le sont en France.

Bientôt la suite

Le MESR a jusqu'au 10 juin pour se manifester auprès du Tribunal administratif. Ne manquez pas les prochains numéros !

Journée mondiale

Le 24 avril a été choisi depuis de nombreuses années comme **Journée mondiale pour les animaux dans les laboratoires (JMAL)**. Antidote Europe est souvent invitée à cette date à participer à des événements organisés par des associations de défense des animaux. C'est bien volontiers que nous apportons nos arguments scientifiques dénonçant l'inutilité, et même le danger, de compter sur le résultat d'essais faits sur des animaux pour évaluer les risques pour la santé humaine et pour l'environnement.

Des laboratoires étanches ?

Cette année, notre première intervention a eu lieu le samedi 20 avril. Nous remercions bien vivement le Copran (Colloque Protection Animale Lyon), le Parti Animaliste et l'association One Voice, organisateurs de cet événement, pour leur invitation.

De 14h30 à 17h, dans une grande avenue piétonne du centre de Lyon, une militante déguisée en lapin se faisait copieusement asperger de différents produits par d'autres militants revêtus de blouses blanches. La scène a retenu le regard de nombreuses personnes. Certaines sont venues s'informer au stand qui proposait, juste à côté, de la documentation des différentes associations.

Le stand proposait également à la signature une importante pétition intitulée **"NON aux laboratoires P3 ou P4 situés à proximité des centres urbains"**, adressée au MESR et au maire de Lyon. Savez-vous qu'il existe à Lyon un laboratoire de catégorie P4, c'est-à-dire autorisé à faire des expériences sur les agents infectieux les plus dangereux ? Savez-vous qu'en dépit des normes de sécurité draconiennes, un SDF y a pénétré grâce à une simple pince coupante *"pour y passer la nuit"* ? Un tract expliquant tout cela a été distribué aux personnes qui ont voulu s'informer ce jour-là et continuera à être diffusé puisque cet événement n'a été que le début d'une action visant, pour le moins, à informer les riverains des risques auxquels ils sont exposés. Tract et pétition sont disponibles sur notre site.

Munis d'un micro et d'un haut-parleur, les représentants des différentes associations ont pris la parole, chacun abordant un aspect différent de l'expérimentation animale. Antidote Europe était représentée par André Ménache. Nous sommes également engagés dans une action concernant le laboratoire P3 (niveau de sécurité inférieur à P4) du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) situé à Fontenay-aux-Roses en région parisienne, là aussi une zone fortement peuplée. Initiée il y a plusieurs années, cette campagne pourrait recevoir un nouveau souffle après le coup d'envoi de l'action à Lyon et d'autres démarches dont nous vous parlerons bientôt.

De façon plus générale, André Ménache a eu plusieurs échanges intéressants, notamment avec deux étudiants qui ont promis, chacun de son côté, de s'informer auprès de leurs établissements pour voir s'il serait possible d'organiser un débat ou une conférence où nous serions invités.

À quoi ont servi les lapins ?

Le 24 avril, pour marquer de notre côté cette Journée mondiale pour les animaux dans les laboratoires, nous avons écrit au MESR, cette fois au sujet des lapins utilisés pour des essais de toxicologie. Selon les derniers chiffres publiés par ce ministère, 179.252 lapins ont été utilisés en France pour des essais de toxicologie et des essais requis par la réglementation. Essais de pyrogénicité (est-ce que le produit provoque de la fièvre ?), contrôle de qualité de produits pharmaceutiques, production d'anticorps polyclonaux ? Nous demandons au MESR de nous communiquer en détail le nombre de lapins utilisés pour chacun des essais. Nous étudions la possibilité d'engager une action contre le non-remplacement d'essais sur des lapins par des méthodes sans recours à l'expérimentation animale.

De telles actions étaient difficiles à mener jusqu'à présent car la réglementation est très en retard par rapport à l'essor des méthodes scientifiques comme les organes-sur-puce, organoïdes et autres "systèmes micro-physiologiques" *in vitro*. Ces dernières années, la donne a changé. D'une part, ces méthodes sont devenues d'utilisation courante et de plus en plus perfectionnées. D'autre part, l'utilisation de certains animaux, comme les singes, est de plus en plus contestée. Nous avons identifié des essais

(comme les ascites ou la pyrogénicité) pour lesquels il existe des méthodes validées n'ayant pas recours à l'expérimentation animale. Les actions juridiques peuvent être longues mais, la science continuant à progresser, le temps ne peut que jouer en notre faveur. N'hésitez pas à diffuser cet article et à nous soutenir !

Un sénateur interroge

Le 7 mars, le *Journal officiel* du Sénat publiait une question écrite sur la sûreté de certains laboratoires déposée par M. Arnaud Bazin, avec qui nous avons longuement échangé sur le sujet. M. Bazin demande au MESR si les expériences de gain de fonction (pouvant augmenter la dangerosité des virus) sont autorisées en France et, dans l'affirmative, si elles sont conduites dans des laboratoires où la sécurité est suffisante. Nous remercions vivement le sénateur Arnaud Bazin pour avoir posé cette question importante dont la réponse pourrait être à prendre en compte pour notre campagne au sujet des laboratoires P3 et P4.

Le droit progresse

Dans le dernier *Agissons !*, nous vous rendions compte du combat mené en Allemagne pour faire interdire des **expériences de neurologie sur des singes**. Le 15 novembre 2023, l'autorité allemande chargée d'autoriser ces expériences avait rejeté la demande d'Andreas Kreiter, un neuroscientifique qui travaille sur des singes depuis de nombreuses années.

L'association allemande DAAE (Médecins contre l'expérimentation animale) est en première ligne de cette action, signalant le degré de souffrance imposé aux animaux. André Ménache avait fourni un témoignage d'expert dénonçant l'absence de pertinence des expériences sur des singes pour obtenir des données utiles à l'être humain et mentionnant des méthodes de recherche n'impliquant pas des animaux.

Comme on pouvait s'y attendre, Andreas Kreiter a fait appel et, le 17 avril dernier, a obtenu partiellement gain de cause. DAAE y voit, de son côté aussi, un succès partiel. En effet, la Cour administrative a estimé que l'autorité en charge des autorisations devait permettre de procéder à de nouvelles expériences mais avec une restriction de taille : aucun animal nouvellement acheté ne devra être soumis à des actes chirurgicaux en préparation des expériences (DAAE mentionnait en 2022 des trous dans le crâne, des blessures dans le cerveau et de l'inflammation). Pour DAAE, il est incompréhensible que la Cour n'ait pas pris en compte les témoignages d'experts. Toutefois, le fait que la Cour n'ait pas considéré comme né-



André Ménache à Lyon le 20 avril dans le cadre de la Journée mondiale pour les animaux dans les laboratoires.

cessaires les expériences invasives envisagées sur les dix animaux supplémentaires demandés, est encourageant.

En France, la question écrite posée au MESR par le sénateur Arnaud Bazin au sujet des **comités d'éthique** chargés d'autoriser les expériences sur des animaux n'a pas encore reçu de réponse. Mais le rôle de ces comités a été largement mis en lumière grâce à l'association Transcience, citée dans un long article publié dans *Le Monde* le 6 mars ainsi que dans d'autres médias.

Ainsi, les associations qui utilisent le droit pour mettre les autorités face à leur responsabilité et pour alerter l'opinion publique sont de plus en plus nombreuses. Antidote Europe en fait partie.

Les animaux en politique

Les 7 et 8 mars, Antidote Europe était présente à l'**International Conference for Animals in Politics**, un séminaire organisé par Convergence Animaux Politique (CAP) dont nous sommes adhérents depuis plusieurs années. Le lien pour en savoir davantage est publié sur notre site.

Cet événement a réuni des représentants de 53 associations de 11 pays européens. Des personnalités politiques étaient également présentes, dont le sénateur Arnaud Bazin et des candidats aux élections européennes prévues le 9 juin.

Lors de la conférence inaugurale, le 7 mars, la question de comment intégrer la protection animale dans les systèmes institutionnels a été illustrée par les solutions adoptées en Allemagne, Autriche, Belgique et Italie.

Le 8 mars, les représentants associatifs ont échangé sur les stratégies efficaces pour faire avancer la condition animale et collaborer au-delà des frontières nationales. Antidote Europe était représentée par André Ménache qui s'est entretenu avec des responsables de plusieurs associations dont la Ligue anti-vivisection italienne (LAV) avec laquelle il avait déjà collaboré en 2015. En tant que vétérinaire, il avait fourni un témoignage d'expert pour une action légale visant à fermer un élevage de chiens destinés aux laboratoires. Le tribunal avait ordonné la fermeture de cet élevage suite aux mauvaises pratiques constatées et au décès de plusieurs chiots.

Animal Testing

C'est le deuxième livre d'Audrey Jougla : *"Animal Testing : Sortons les animaux des labos !"*. Essayiste et professeure de philosophie, l'auteure continue à dénoncer ce que subissent les animaux dans les laboratoires.

En créant l'association Animal Testing, Audrey

Jougla a pu recueillir des informations et des témoignages inédits. Après son premier livre *"Profession : animal de laboratoire"* (2015), cette deuxième œuvre nous confirme qu'Audrey Jougla est une personne très courageuse et également très douée pour la communication. Ce sont des qualités essentielles pour faire face aux lobbies de l'expérimentation animale. Le fait qu'Audrey Jougla ait été harcelée et intimidée par ces mêmes lobbies est bien la preuve de l'efficacité de ses actions et de celles de son équipe, qui dérangent la communauté scientifique.

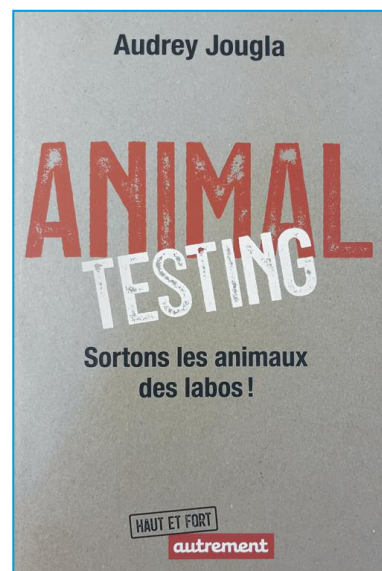
Dans ce deuxième livre, le lecteur s'apercevra que, parmi toutes les campagnes liées à la souffrance animale, l'expérimentation animale reste le sujet le plus difficile à appréhender et à expliquer au grand public, puisque cette pratique est largement invisible (*"elle n'existe pas pour la plupart des gens"*).

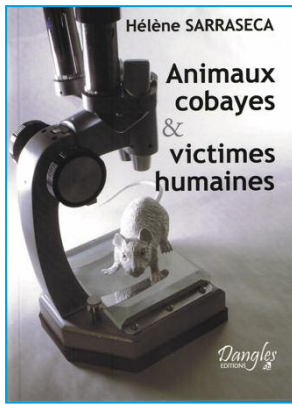
Pourtant, la souffrance animale dans les laboratoires est indéniable pour ceux qui ont visualisé les images filmées en caméra cachée ou pour les personnes qui savent décrypter les études publiées dans la presse scientifique. Concrètement, *"tout se joue dans la communication"*. Même si des technologies dignes du 21ème siècle sont aujourd'hui disponibles pour remplacer des expériences sur les animaux, les chercheurs et les industriels ne sont pas contraints à les utiliser. Il existe également une hypocrisie hallucinante que ces derniers, et mêmes les agences de réglementation, ont de plus en plus de mal à cacher : le fait que la pertinence des tests sur les animaux, encadrés par une réglementation datant de 75 ans, ne soit pas remise en question en 2024 alors que des technologies modernes sont examinées à la loupe, une par une, bien qu'elles aient déjà fait leurs preuves d'efficacité. Ceci permet à l'expérimentation animale de perdurer beaucoup plus qu'elle ne le devrait.

Alors comment faire ? Notre meilleur levier est l'opinion publique, comme le démontre Audrey Jougla : *"Comment émouvoir et débattre simultanément ?"*. Pour cela, il faut informer le grand public ainsi que nos élus. *"Animal Testing : Sortons les animaux des labos !"* nous indique la voie à suivre. Pour en savoir plus, rendez-vous sur l'article dédié au livre sur notre site.

Xénogreffes : nouvel échec

Les transplantations d'organes se pratiquent en France par milliers chaque année mais les patients en liste d'attente sont de plus en plus nombreux. Face à la pénurie d'organes humains, des chercheurs expérimentent sur des animaux, surtout des porcs, pour tenter de rendre leurs or-





Et si vous (vous) offriez un livre ?

Quelques exemplaires de celui-ci (18 euros) sont encore disponibles. Bon de commande sur notre [site](#) ou sur papier libre.

**Ne jetez pas Agissons !
Partagez : vous
connaissiez sûrement
quelqu'un qui voudrait
le lire !**



5 rue Perrée
75003 - Paris

07 81 59 71 76

info@antidote-europe.eu

Directrice de la publication
Estelle Boucly

ISSN : 2609-3162

ganes aptes à être transplantés sur des êtres humains. Les porcs sont élevés dans des conditions spéciales et génétiquement modifiés.

Après des expériences de transplantation d'organes d'animaux d'une espèce sur des animaux d'une autre espèce (organes de porc sur des singes, par exemple), ainsi que des expériences de greffes d'organes d'animaux sur des personnes en état de mort cérébrale, les premières greffes sur des patients vivants ont été tentées dans les toutes dernières années.

Nous vous avons parlé de David Bennett, le premier homme à se voir greffer un cœur de porc, dans *Agissons !* de mars 2022. Le 21 mars 2024, Richard Slayman, un patient de soixante-deux ans contraint de subir des dialyses, recevait un rein de porc. "Xénogreffes", c'est ainsi que l'on nomme les **greffes d'organes d'animaux sur des patients humains**.

En tant que scientifiques, nous savons que cette pratique se heurte à des obstacles quasi insurmontables et comporte des risques considérables, d'abord pour le patient et ensuite pour la population générale du fait de la possible contamination des organes par des virus d'animaux.

Dans le monde entier, ces xénogreffes ont été annoncées comme des "premières" scientifiques et médicales, de nature à faire progresser la biomedecine et à donner de l'espoir à d'innombrables patients. Pourtant, David Bennett et Richard Slayman sont décédés au terme d'une survie de deux mois alors que, pour le second, l'équipe médicale s'attendait à ce que le rein fonctionne au moins pendant deux ans.

Pour l'instant, il s'agit de procédures individuelles autorisées pour des motifs "compassionnels" mais certains chercheurs appellent à de vrais essais cliniques sur plusieurs patients.

Nos réactions dans les médias

Le 26 mars, *Le Monde* publiait un article sur la xénogreffe de rein. L'opération a été pratiquée par une équipe américaine en utilisant le rein d'un porc ayant subi soixante-neuf modifications génétiques pour réduire le risque de rejet de l'organe ou de transmission de virus porcins.

Antidote Europe publiait ce commentaire : "*Pas de mention dans cet article du fait que transplanter un organe vivant (dans ce cas, le rein du porc) peut favoriser la mutation de virus et d'autres microorganismes d'origine porcine, ce qui pourrait s'apparenter à un gain de fonction de ces virus.*"

Notre système médical a du mal à reconnaître que la nécessité de transplantations d'organes est la conséquence, dans la grande majorité des pathologies, d'un manque de prévention en matière d'hygiène de vie ou encore d'une intoxication de nos organes liée à la polypharmacie (les produits pharmaceutiques reconnus comme étant toxiques pour le foie, les reins, etc.)."

Le 21 mai, André Ménache publiait sur son blog hébergé par *Mediapart* une tribune intitulée : "*La supercherie des xénogreffes*". Il fait le point sur les tentatives de transplantation d'organes d'animaux sur des patients humains. Bien que les organes proviennent de porcs génétiquement modifiés, de fortes doses de médicaments antirejet sont nécessaires. Qu'en est-il de la possibilité qu'un virus porcine infecte le patient, voire mute pour devenir transmissible entre humains ? Des questions auxquelles ces premières xénogreffes ne répondent pas et qu'il serait pourtant urgent de soumettre à un débat public.

Les liens pour lire ces articles sont disponibles sur notre site, à la rubrique "Dans les médias".

Refuser d'expérimenter

Le 2 mai, le média sur Internet *Reporterre* publiait une tribune de Victor Prandt, référent de la Révolution écologique pour le vivant (REV) en Auvergne-Rhône-Alpes intitulée "*Refuser l'expérimentation animale, un droit fondamental*". Il plaide pour "**permettre aux étudiants et aux chercheurs d'objecter à l'expérimentation animale**". La France est en retard par rapport à certains pays comme l'Italie mais "*le député Aymeric Caron s'apprête à déposer une proposition de loi visant notamment à inscrire ce droit à l'objection de conscience dans les établissements recourant à l'expérimentation animale*".

La tribune signale plusieurs faits et chiffres sur les défauts de l'expérimentation animale. Antidote Europe est citée comme remettant en question le modèle animal.

L'expérimentation animale, depuis longtemps décriée et contestée, est de plus en plus attaquée par des moyens juridiques.

Antidote Europe n'est pas en reste dans ce combat. Soutenez-nous et appelez à nous rejoindre !

Pour une science moderne et responsable

antidote-europe.eu

